



5096

DEMANDE DE PRIX N° 2.1

Faite à Monsieur CAC
à Kibungu
avec prière de vouloir bien compléter, arrêter en toutes lettres
et signer la présente soumission et la faire parvenir ensuite
à mon adresse en simple expédition, sous pli recommandé et cache-
té portant la mention " Demande de prix N° 2.1
ou la remettre sous pli fermé portant la même mention, avant
l'ouverture des soumissions fixée au 1. avril 1958
à onze heures.

Passé ce moment il ne sera plus tenu compte de
la soumission.

Par ailleurs, la soumission ci-dessus ne constitue qu'une offre;
la commande ce fera ~~x'ix xxx kix~~ ultérieurement s'il y a lieu,
l'Administration se réservant le droit de commander partie ou
totalité des objets offerts.

^{20. 5. 57}
Kibungu le 20 3 1958

2, Administrateur de
Canton

Annexe à la demande de prix n° 1/1958 du Territoire de Kibungu.

Objet de l'entreprise:

La présente demande de prix est relative à la fourniture du transport de la totalité du gravier nécessaire à l'entretien des routes du Territoire de Kibungu durant la période du 1er ~~avril~~ ^{janvier} au 31 décembre 1958.

Quantités:

Les quantités de gravier à fournir sont indéterminées. Elles ~~sont~~ fixées à l'adjudicataire, selon les besoins par l'Administrateur de Territoire. Sa commande pourra être fractionnée selon les nécessités de ~~l'entreprise~~ l'entretien du réseau routier.

Modes de livraisons.

Le gravier sera pris en charge dans les carrières désignées aux lettres de commande et déposé sur les routes du Territoire aux endroits fixés par l'Administrateur de Territoire. La fourniture de toute commande devra être commencée dans les 8 jours de la lettre de commande et terminée dans les 30 jours. Le chargement des véhicules et l'épandage du gravier seront assurés par l'Administrateur de Territoire. Le déchargement des véhicules est à charge du transporteur.

Prix de l'entreprise:

L'offre devra spécifier la capacité du véhicule utilisée par le transport ainsi que le prix demandé au km roulé par ce véhicule.

Délai de l'offre.

L'offre devra parvenir à l'administrateur de Territoire de Kibungu pour le 1^{er} ~~avril~~ ^{janvier} 1958 à onze heures.

Kibungu, le 20.3.1958,

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

Kibungu, le 25 mars 1958.-

OBJET:

Demande de prix
n° 4.-

N° 974 /C.A.C./VE.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à la demande de prix n° 4 du 20 mars 1958 Kibungu, que vous avez adressée aux C.A.C. du Territoire, relativement au transport du gravier pour l'entretien des routes durant le premier semestre 1958, j'ai l'honneur de vous faire savoir que m'engage pour compte des chefferies du Territoire à assurer ce transport n'importe où il se situe au moyen de la benne Ford 5 Tonnes, appartenant aux C.A.C., au prix de 15 francs le Km.roulé et aux conditions d'exécution que vous fixerez.

Dans le cas où d'autres adjudicataires se présenteraient pour cette fourniture, je vous prierais de m'accorder la préférence et serais disposé à effectuer tous vos transports de gravier aux prix de la concurrence diminué de 0,50 frs (au Km. roulé).

L'Agent Territorial,
Comptable des C.A.C.
VAN ESPEN, L.-

Procès-verbal d'ouverture des soumissions.

L'an mil neuf cent cinquante huit, le dixième jour du
mois d'avril *mai*

Devant Monsieur PETIT Jacques, Administrateur de
Territoire assisté de Monsieur De Zutter agent Territorial
Mr De Craemer
Monsieur De Craemer agent Territorial il a été procédé en séance
publique dans les bureaux de Territoire à l'ouverture des plis
contenant les soumissions pour l'entreprise de fourniture faisant
l'objet de la demande de pris n° 1/1958 du 20/5/1958 *Bennages*
des routes.

Noms des soumissionnaires: Prix délais - conditions - Divers

C.A.C. Kibungu

offre 15 frs. le km roulé ~~par~~ deux
bennes 5 T. pouvant aller partout
dans le Territoire.

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

Témoins:

De ZUTTER L.

D de
DE CRAEMER J.

NOTE D'EXAMEN DES SOUMISSIONS.

Adjudication pour Bennage des routes
Territoire.

cahier special des charges n° 1/58 du ~~10/3/58~~

20.2.58

1957.

A. EXAMEN DES offres

1. classement des offres. *irrecevables*
ou non
 2. Elimination des offres *irrecevables* parce que *non* conformes au cahier général des charges
 3. Examen détaillé des offres retenues et renseignements sur les soumissionnaires.
- AB. a) Si les offres sont nombreuses, l'examen détaillé peut se limiter aux quelques offres acceptables les plus avantageuses et les plus caractéristiques.
- b) l'étude doit être présentée de telle manière que le conseil des adjudications soit éclairé complètement sur la valeur des offres.

B. Conclusion:

Doit comprendre la suggestion du service intéressé, faite aux membres du conseil des adjudications.

1. un offre a été remise: C.A.C. de Kibungu.
2. L'offre du C.A.C. est accepté parce qu'elle correspond aux condition fixées pour l'entreprise.

Kibungu, le 10.3.1958.

L'Administrateur de Territoire,
J. HMIT.-

RECOMMANDEE

K. v. v.
Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu.-

Kibungu, le 14 avril 1958.-
Guerr

OBJET:

N° 15851 CAC/P

A Monsieur le Gérant de la Régie
Transport des C.A.C.

à

K I B U N G U . -

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que
je vous déclare adjudicataire pour l'exécution
des travaux faisant l'objet de la demande de
prix 1/1957 - Kibungu.-

Les travaux ^{com. de la C.A.C.} commerciaux des réception
de la présente lettre de commande et ^{séer}
demande de ma part et devront être terminés dans
un délai de huit mois, soit pour le 31.12.1958

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-
ck

ATTESTATION DE CREDIT

L'an mil neuf cent cinquante huit le vingt-sixième jour du mois de juin, je soussigné PETIT, J. Administrateur de Territoire à Kibungu certifie ayant obtenu une subdélégation (B.O 1958 art. 72.01 de 93.000 frs) de disposer au moment de l'engagement (Bdc n° 38 du crédit total cité ci-dessus.

Le Sous-Gestionnaire de crédit
Pour l'Administrateur de Territoire empêché,
Le Comptable Territorial 923
L. DE ZUTTER

